



**Communications de la Municipalité au Conseil communal**

Séance de l'Organe délibérant du 3 décembre 2015

---

**1. Affaires générales (Raymond Bron)**

**Elections communales 2016**

Le président et plusieurs membres de votre Conseil, ainsi que la Municipalité *in corpore*, accompagnée du secrétaire municipal et du préposé au contrôle des habitants, ont participé à la séance d'information publique le 24 novembre dernier.

Parmi la cinquantaine de personnes présentes, nombreux étaient les visages nouveaux et les questions posées témoignaient d'un intérêt prometteur pour le succès des élections.

Rappelons une fois encore :

- que les inscriptions sont ouvertes, ceci jusqu'au 11 janvier à 12h00 au plus tard,
- qu'elles se font à l'administration communale en présentant une pièce d'identité et une photo passeport,
- qu'il faut obtenir la majorité absolue pour être élu(e) au premier tour (28 février 2016),
- qu'une inscription est à nouveau nécessaire pour se présenter au deuxième tour en mars.

**Centre sportif de Malley**

Le travail du Comité directeur et de la direction du CIGM chargés de conduire le projet à bon port, c'est-à-dire jusqu'à l'enquête publique, se poursuit de manière très intense.

Le dispositif particulier qui avait été envisagé dans l'étude de faisabilité pour permettre l'utilisation de la glace pendant les travaux de construction a finalement été abandonné ; en effet, ce qui paraissait être une idée astucieuse n'a pas résisté à une analyse plus poussée et à une planification qui, après l'attribution des Jeux olympiques de la jeunesse à Lausanne, devenait très serrée et la date de remise de l'installation rédhibitoire.

Deux solutions de rechange sont encore à l'étude : la construction de deux patinoires provisoires et le déplacement des matchs et entraînements des clubs de hockey et de patinage en d'autres lieux, notamment à Morges.

Si la première solution a actuellement les faveurs des milieux intéressés, l'une comme l'autre devront être moins coûteuses que ne l'aurait été le dispositif imaginé au moment du concours.

La mise à l'enquête du Plan d'affectation cantonal (PAC) déterminant les possibilités de construire sur la zone concernée est actuellement en cours jusqu'au 20 janvier 2016, alors que l'enquête de construction du centre sportif lui-même, prévue en juin prochain, est maintenant avancée en mars 2016.



## 2. Formation et jeunesse (Jean-Pierre Sterchi)

### Structures parascolaires

La Municipalité a été récemment informée, par la directrice de l'UAPE de Cugy – Froideville, de la prévision de manque de places en août 2016 dans la structure de Cugy. Ainsi, il ne sera pas possible d'accueillir les élèves de 6P et peut-être aussi de 5P ; les 72 places d'accueil étant occupées par des élèves de 1 à 4P. Il s'agit de la conséquence de l'application d'une règle de l'EFAJE qui favorise les élèves les plus jeunes en cas de manque de places.

La situation pose problème, car la tranche d'âge de 5 et 6P (8 – 10 ans) serait ainsi la seule à ne pas disposer d'une possibilité de garde à midi sachant que les 1 à 4 P peuvent fréquenter l'UAPE et que les 7P à 11S bénéficient d'un service de cantine à la Combe.

La Municipalité, consciente de cette incohérence, et ne pouvant pas offrir, pour le moment, plus de locaux à l'UAPE, cherche une solution pour proposer un service de cantine et de garde aux élèves de 5 et 6P. Ce projet sera analysé au niveau du Codir de l'ASICE qui sera amené à l'organiser.

Les Communes de l'ASICE n'ont pas attendu l'entrée en vigueur de la Loi modifiée sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) pour organiser un tel type de service. Une consultation ayant trait au projet de nouvelle LAJE est actuellement en cours jusqu'au 15 décembre 2015. Elle devrait être adoptée dans le courant 2016 par le Grand Conseil et entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'objectif pour les Communes sera de mettre en œuvre l'art. 63a de la Constitution vaudoise à cette date. Il faut cependant préciser que les Communes disposeront d'une période transitoire pour mettre en place toutes les prestations imposées par la nouvelle loi.

D'autre part, la Municipalité travaille actuellement sur le projet de réalisation, à moyen terme, d'une infrastructure permettant l'accueil de 96 élèves. Différentes pistes sont envisagées et vous serez tenus au courant au fur et à mesure de l'avancement des démarches. Notre communication ne peut pas être plus précise à ce stade car des négociations sont en cours pour acquérir un terrain destiné à la construction d'une infrastructure qui répondra, entre autres, aux besoins de l'UAPE.

Concernant la pétition reçue cette semaine, la Municipalité prend acte. Les signataires auraient eu avantage à demander la position de la Municipalité avant de rédiger leur texte ; ils auraient ainsi pu constater que leurs soucis et demandes sont totalement partagés par l'Organe exécutif. La Municipalité travaille d'arrache-pied pour mettre des solutions en place à court et moyen terme.

Nous tenons aussi à relever qu'un projet de construction d'un bâtiment destiné à accueillir l'UAPE était sur le point d'être mis à l'enquête publique au milieu de cette année par un propriétaire privé. Malheureusement, un élément nouveau l'a fait renoncer à ce projet. La Municipalité, après avoir collaboré avec l'architecte du projet, l'EFAJE et sa propre Commission d'urbanisme pour concevoir un projet adéquat s'est ainsi retrouvée à la case départ.

Désormais, le temps à disposition est court mais l'expérience de la construction du collège de l'Epi d'Or nous prouve que l'on peut finalement faire avancer un projet prioritaire rapidement.

### Collège de l'Epi d'Or

Le collège, comme déjà indiqué précédemment, comble nos besoins urgents en matière de locaux à offrir à l'Etablissement scolaire. Les enseignantes se sont maintenant habituées à leur nouveau cadre de travail.

Les travaux de retouches et de finitions se poursuivent, tout en prenant plus de temps que souhaité. La qualité de la réalisation de quelques éléments étant estimée insuffisante par le Maître d'ouvrage, l'Entreprise totale doit disposer de plus de temps pour mettre un point final à ce mandat.



D'autre part, les démarches visant à sécuriser les axes routiers de ce quartier ne sont pas encore réalisées en raison de l'impossibilité de mener de front la rénovation de la rue du Village et celles du quartier nord. Il faut aussi préciser que ces axes sont actuellement nécessaires pour des déviations de circulation dans le village.

Concernant le projet de réalisation d'un parking supplémentaire, il s'avère nécessaire non seulement pour la dépose des enfants mais aussi pour compléter les besoins scolaires en matière de places de stationnement. Les démarches avec le propriétaire de la parcelle voisine située à l'ouest ont repris et une issue favorable est encore possible. Vous serez aussi informés sur cet élément.

Compte tenu de l'ensemble des points encore à finaliser, la Municipalité a décidé de ne pas inaugurer ce bâtiment pour le moment et de le faire lorsque celui-ci et ses extérieurs présenteront une vision aboutie.

### **3. Espaces publics (Roland Karlen)**

#### **Sport et loisirs**

Afin de remplacer la piste de pétanque qui, jadis, avant les travaux de rénovation, se trouvait derrière la Maison de Commune, la Municipalité a décidé sa reconstruction sur le site dédié aux sports et loisirs du Billard.

Actuellement, cet aménagement est en voie de construction avancée. Le matériel est fourni par la Commune, les gros travaux ont été réalisés par une entreprise privée et les finitions seront effectuées bénévolement par le club, non encore officialisé, de joueurs de pétanque de notre village.

Ainsi, quatre pistes seront mises à disposition du public dès le début du printemps 2016.

Afin de compléter les lieux, une table sera offerte par la société de Jeunesse de Cugy au terme du Giron et un grill complétera le dispositif.

#### **Giron 2016 de la Jeunesse**

Comme vous le savez certainement, la société de Jeunesse de Cugy organise le Giron du Centre de la Fédération des Jeunesses Campagnardes du 13 au 17 juillet 2016.

Cet imposant projet, qui se déroulera sur le site du Billard, est fermement soutenu par la Municipalité.

Ce Giron, en chiffres, représente plus de 10 hectares de place de fête, 5 jours d'animations, 25'000 visiteurs attendus, 12 mois de préparation, 1'200 bénévoles.

Au niveau sportif, plus de 3'000 participants sont attendus, soit : 200 équipes de volleyball mixtes, 100 équipes de football, et 300 participants pour les épreuves d'athlétisme qui seront organisées sur le site sportif du collège de la Combe, sans compter le cross du dimanche matin, le tir à la corde, la lutte et éventuellement le badminton et la pétanque.

Plusieurs domaines ont déjà été abordés, tels que la circulation, la gestion des déchets, l'évacuation des eaux sanitaires, le parcage ainsi que le soutien aux demandes officielles adressées soit au Canton ou aux Communes voisines.

Le plan de circulation prévoit l'entrée des véhicules uniquement par la partie sud-est du village ; quant à la sortie, elle se fera dans la direction du chalet des Enfants, la route normalement fermée sera ouverte à la circulation en sens unique (en montant) pendant ces cinq jours. Cela permettra de diminuer notablement les nuisances à l'intérieur du village.



La Municipalité a mis à disposition gratuitement divers locaux pendant cette période de préparation soit : un local dans le bâtiment voirie-déchetterie, un garage dans la Maison villageoise, un local sous la salle de gymnastique de la Chavanne.

La société de Jeunesse tiendra au courant régulièrement la population dès le printemps 2016.

### **Stationnement**

Comme annoncé précédemment, un projet de mise en place d'une réglementation du stationnement sur l'ensemble du territoire communal est à l'étude.

Le dossier n'attend plus que la signature imminente du Canton et la parution dans la FAO pour une mise à l'enquête de 20 jours. Cela nous permettra de mettre en place les panneaux et le marquage pour le début 2016.

Le contrôle du stationnement, qui va de pair avec l'installation d'une réglementation, fait l'objet d'une réflexion approfondie de la part de la Municipalité.

## **4. Epuration des eaux et travaux (Christian Durussel)**

### **Modification de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux)**

Malgré la nette amélioration du traitement des eaux usées par les STEP du pays, celles-ci ne parviennent pas à éliminer nombres de composants chimiques, médicaments, produits phytosanitaires et autres, appelés micropolluants.

A partir de ce constat, le parlement a adopté le 21 mars 2014 une réglementation destinée à financer l'aménagement des STEP et décidé de modifier la loi fédérale sur la protection des eaux. La définition de nouvelles exigences chiffrées permettra de coordonner la protection des eaux au niveau suisse. Les modifications proposées, compatibles avec le droit européen, entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Afin de financer les équipements nécessaires pour éliminer les micropolluants selon les règles exposées ci-dessous, une taxe fédérale de CHF 9.- par habitant et par année sera prélevée par la Confédération via le Canton. Elle sera perçue sur une période de 20 ans.

Environ 100 STEP sur les 700 que compte le pays devront être équipées. Les critères suivants seront appliqués :

- les STEP auxquelles sont raccordés 80'000 habitants et plus,
- les STEP auxquelles sont raccordés 24'000 habitants et plus, qui sont situées dans les bassins versants des lacs,
- les STEP auxquelles sont raccordés 8'000 habitants et plus, dont les eaux épurées représentent plus de 10% du volume du cours d'eau récepteur.

En ce qui concerne Cugy, les STEP de Praz Faucon, avec moins de 2'000 habitants raccordés, et celle de l'AET, avec moins de 7'000 habitants raccordés, ne sont pas tenues de traiter ces composants.

En termes de prélèvement de cette taxe, la Municipalité a décidé de ne pas facturer la taxe de CHF 9.- par habitant pour l'année 2016. Le montant nécessaire sera prélevé sur les réserves affectées du compte « 460 Réseau d'égout et épuration ». En effet, la Municipalité prévoit l'année prochaine une révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux (REEE) qui est entré en vigueur le 28 août 1992. Cela permettra, entre autre, de fixer les modalités de perception de la taxe relative au traitement des micropolluants.



### **Plan régional d'évacuation des eaux (PREE)**

En lien avec la modification de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, la Direction générale de l'environnement (DGE) a lancé plusieurs projets de régionalisation d'évacuation des eaux.

Cugy est plus particulièrement concerné par deux études.

- Bassin versant sud par le projet du PREE du Bassin de la Chamberonne : concernant 17 communes, pour un total d'environ 70'000 habitants.
- Bassin versant nord par le projet du PREE d'Echallens : regroupant 9 stations d'épuration, pour environ 20'000 habitants concernés.

La participation à ces études permettra à notre Commune, de même qu'à l'association intercommunale de l'épuration du haut Talent (AET), de défendre ses intérêts et ainsi bénéficier d'une vision globale de l'évacuation des eaux des bassins versants, de traiter la problématique des eaux de ruissellements des voies de communication et nous apporter des solutions intéressantes tant techniques qu'économiques.

### **Réfection de la rue du Village**

Le chantier a débuté par la partie inférieure, avec quelques semaines de retard, le 7 octobre dernier. Une deuxième équipe a été engagée dès le 2 novembre sur la partie supérieure de la rue du Village. La durée des travaux est estimée à six mois. La fin des travaux dépendra des conditions météorologiques de l'hiver à venir.

Pour éviter de nombreux déplacements, les installations de chantier ont été placées en relation avec les zones de travail.

Les travaux ont débuté par la pose de la nouvelle conduite d'eau, la pose d'un collecteur d'eau claire récoltant les eaux de surface, la pose des canalisations des différents services ainsi que l'éclairage public. Pour ce faire, deux tranchées séparées ont été réalisées, séparant les conduites d'eau des canalisations techniques.

Malgré quelques difficultés en rapport à l'embaras des conduites déjà existantes dans le sous-sol, les travaux avancent tel que prévu. Les raccordements des riverains à la nouvelle conduite d'eau devraient être terminés prochainement. L'étape suivante consistera en la pose des bordures pavées délimitant la route et le trottoir.

Le chantier sera fermé dès le 18 décembre et reprendra en début d'année 2016, selon une date à convenir.

La Municipalité